



Plomb Notre-Dame

Dépôt de plainte pour mise en danger de la vie d'autrui

Communiqué de presse
5 juillet 2021

L'Union Départementale CGT, l'association Henri Pézérat et deux familles concernées par la contamination au plomb produite par l'incendie de Notre-Dame de Paris du 15 avril 2019, portent plainte pour mise en danger de la vie d'autrui et organisent une

Conférence de presse
Mardi 6 juillet à 11H à la Bourse du travail
Salle Louise Michel, 3 rue du Château d'Eau, Paris

Pourquoi cette plainte 2 ans après l'incendie ?

Dès le printemps 2019, le collectif plomb Notre-Dame, constitué de syndicats et d'associations, a alerté sur les dangers des poussières de plomb ayant contaminé le site lui-même et bien au delà.

Alors que le plomb est un toxique redoutable, même à très faible dose, les revendications du Collectif sont restées lettre morte, et notamment celle visant la mise en sécurité du site par un confinement de l'édifice. Les conséquences en ont été une pollution intense et chronique tant sur le chantier lui-même qu'aux environs de la cathédrale, pollution qui perdure aujourd'hui.

Cette plainte résulte d'une mobilisation collective, associant des militants, des scientifiques, des juristes, sans oublier le travail accompli par des journalistes d'investigation dont les révélations ont parfois contraint les pouvoirs publics à diffuser des informations jusque là restées dans une confidentialité illégale au regard des droits citoyens à l'information sur la santé et l'environnement.

Les difficultés d'accès à des informations précises ont obligé la CGT et l'association Henri Pézérat à engager des démarches auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) puis au Tribunal Administratif, afin d'obtenir des institutions publiques de la Culture et du Travail, les informations qui se sont révélées accablantes quant à la mise en danger, sa minimisation et l'absence de suivi sanitaire des travailleurs et des riverains, y compris les enfants. Il a fallu deux ans pour obtenir ces documents.

Au cours de la conférence de presse, seront évoquées les multiples infractions aux codes du Travail, de la Santé Publique, de l'Environnement, qui jalonnent ces deux années, malgré les multiples rappels à la loi, ces derniers n'ayant été que très peu suivis des effets escomptés.

Contacts :

François Lafforgue, avocat : 06 11 85 63 47

Benoît Martin, UD-CGT : 06 07 99 46 38

Annie Thébaud-Mony, Association Henri Pézérat : 06 76 41 83 46

